

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Médecine et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge
Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

MUPRAS
Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

25 SEP. 2019

ACCUEIL Déclaration de Maladie N° P19-0002102

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1503 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : TABRI Date de naissance : 30-12-1944

Adresse : lotissement HANANE n°13 California - CASA

Tél. : 066 305 1802 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

DOCTEUR HAMZE ISSAM
Spécialiste O.R.L.
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
10, Bd de la Liberté - Casablanca
Tél/Fax : 0522 30 33 85

MUPRAS RECEPTION 8

Cachet du médecin :

Date de consultation : 13 SEPT 2019

Nom et prénom du malade : TABRI Amed Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Allergie O.R.L.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
13 SEPT 2019			250 dh	 Dr. EURAMZISSAM Spécialiste D.R.L. Diplôme de la Faculté de Médecine de Paris 10, rue de l'Oratoire - Casablanca - Maroc - Tel: 0522 30 39 85
13 SEPT 2019	K15		400 dh	 Dr. EURAMZISSAM Spécialiste D.R.L. Diplôme de la Faculté de Médecine de Paris 10, rue de l'Oratoire - Casablanca - Maroc - Tel: 0522 30 39 85

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie BEN YAKKOU 2, Rue N° 8 Lot Tanay California - Té: 0522 5277 62	13/09/19	220.30

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

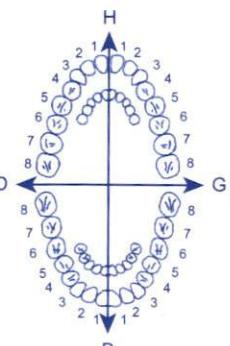
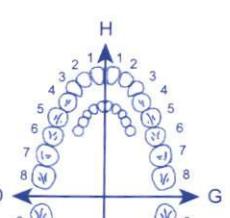
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'O.D.F.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficent	COEFFICIENT DES TRAVAUX	
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE	H 25533412 21433552 00000000 00000000 D 00000000 00000000 B 35533411 11433553 G		MONTANTS DES SOINS	
		(Création, remont, adjonction) Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			
DATE DU DEVIS					

Docteur ISSAM HAMZÉ

Diplômé de la Faculté de Médecine

de Paris

Spécialiste Maladies et chirurgie

Nez - Gorge - Oreilles

10 (ex - 182) Bd de la Liberté
CASABLANCA

Tél. { Cab. 05.22.31.14.90
05.22.30.39.85
Dom. 05.22.91.65.16

الدكتور عصام حمزى

خريج كلية الطب بباريس

اختصاصي في أمراض وجراحة

الأنف - الأذن - الحنجرة

10 (سابقا) شارع الحرية

الدار البيضاء

05.22.31.14.90 العيادة

05.22.30.39.85 الهاتف

05.22.91.65.16 المنزل

Casablanca, le 13 SEPT 2019

الدار البيضاء في

H.R. Jafari Red

58,00

- Solupred 20mg

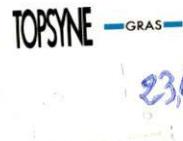
3cp ~~aff~~ / aff le peteh
dejeknes

138,30

- Augmentin 500 mg (cp)

PPV: 138,30 DH
LOT: 593792
PER: 09/20

2cp



2360

2H

23,60

- Topsyne Gras



220,30

2360

DOCTEUR HAMZE ISSAM
Spécialiste O.R.L.
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
10, Bd de la Liberté - Casablanca
Tél.: 0522.31.14.90 - Tel/Fax: 0522.30.39.85

Docteur ISSAM HAMZÉ

Diplômé de la Faculté de Médecine
de Paris

Spécialiste Maladies et chirurgie
Nez - Gorge - Oreilles

10 (ex - 182) Bd de la Liberté
CASABLANCA

Tél. { Cab. 05.22.31.14.90
 05.22.30.39.85
 Dom. 05.22.91.65.16

Casablanca, le 13 SEPT 2019

Non : JABRI
Prénom : MOHAMED
Né en : 1944

Compte- Rendu de la Nasofibroscopie

Exploration faite en vue de préciser :

Le diagnostic d'une Dysphonie

**Après méchage de la fosse Nasale droite à la Xylocaïne Naphtazoliné à
5 % introduction du Fibroscope**

Fosses nasales : - Le passage est facile
- Déviation de la cloison nasale
- La muqueuse est normale

Cavum : Muqueuse inflammatoire

Larynx : Cordes vocales à mobilité normale
Très inflammatoires

Conclusion :-- La naso-fibroscopie révèle une inflammation très importante de la face laryngée de l'épiglotte et des bandes ventriculaires
-- L'accrolement cordal est normal

DOCTEUR HAMZE ISSAM
Spécialiste O.R.L.
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
10, Bd de la Liberté - Casablanca
Tél. : 0522 31 14 90 / Fax : 0522 30 39 85